

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 24 (1932)
Heft: 11-12

Artikel: La lutte contre la baisse des salaires dans l'industrie du bois et du bâtiment en Suisse
Autor: Reichmann, Franz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383880>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mise en danger du franc suisse engagera le capital qui prit la fuite à réintégrer la patrie. Un retour du capital étranger, qui s'évada en Suisse, aura certainement lieu dès que les conditions anormales auront disparu et notre pays est le premier intéressé au maintien de ce processus d'assainissement. Le patriotisme des détenteurs du capital en fuite ne sera réveillé que par l'assainissement de la propre économie et non par une attaque dirigée contre la monnaie d'un pays étranger qui ne fait que l'engager à fuir dans un autre pays.

Actuellement le franc suisse ne court aucune sorte de danger. La liquidité de la Banque nationale et celle de la plupart des grandes banques devrait suffire à pouvoir faire face à une offensive. Toutes ces manigances, qu'elles émanent de l'étranger dans un but très clair ou qu'elles soient soutenues dans le pays même, ne servent qu'à aggraver la crise. Est-ce là l'intention des baissiers de salaires? La politique de baisse a du reste le même effet et le conseiller fédéral Musy se rendra compte de lui-même que son exhortation à la baisse portera précisément le coup le plus grave à ce franc suisse qu'il cherche tant à protéger.

La classe ouvrière n'a aucune raison de soutenir ou d'encourager cet état d'esprit et nous espérons que toute la presse ouvrière se gardera bien de répandre de telles nouvelles tendancieuses qui n'ont pour effet que d'aggraver la crise. Il faut que la classe ouvrière lutte contre ce *défaitisme* politico-économique. L'économie de la Suisse est à même de soutenir la crise. Elle le pourra d'autant mieux si l'on a le courage de lutter dans une large mesure contre les effets de la crise.

La lutte contre la baisse des salaires dans l'industrie du bois et du bâtiment en Suisse.

Par *Franz Reichmann*.

Chaque baisse de salaire entraîne avec elle la perte d'un certain pouvoir d'achat du peuple. C'est à la suite d'une baisse de salaire que la crise commencera précisément de se faire sentir dans les arts et métiers.

Cette thèse n'émane pas de nous. Elle a été présentée par le conseiller national Dr Tschumi, président honoraire de l'Union suisse des arts et métiers, lors du congrès de la Société des arts et métiers du canton de Zurich, qui a eu lieu à Männedorf le 22 mai 1932. Néanmoins, tout n'est que théorie dans ces milieux, décors pour l'extérieur. Les lecteurs du présent article jugeront d'eux-mêmes comment le patronat suisse agit et pense dans la pratique.

Depuis plusieurs années, c'est-à-dire depuis que les différentes fédérations professionnelles de l'industrie du bois et du bâtiment

ont formé avec la Fédération suisse des ouvriers du bois et du bâtiment une association industrielle unique, la question des contrats collectifs a été soumise à un développement systématique. Cette fusion eut lieu le 1^{er} juillet 1922. Les chiffres que nous donnons ci-dessous permettront de juger comment il fut possible de réglementer par des contrats collectifs avec les associations patronales les diverses conditions de salaire et de travail:

Années	Contrats collectifs	Ouvriers occupés	Parmi lesquels étaient organisés
1923	37	7,147	5,872
1925	56	13,640	9,500
1929 (1 ^{er} janvier)	87	20,493	13,667
1930 (1 ^{er} janvier)	134	30,942	18,133
1931 (1 ^{er} février)	158	34,903	21,108
1932 (1 ^{er} avril)	142	24,973	17,222

La dernière rangée de chiffres démontre nettement que l'attaque générale des patrons contre les contrats collectifs a nettement échoué avant même qu'elle ait été lancée comme il faut.

Depuis qu'en Suisse le patronat et la bourgeoisie préconisent la baisse des salaires comme remède infaillible contre la crise, il semble que les associations patronales de l'industrie du bois et du bâtiment ont eu peur de ne pas participer au concours. L'Association suisse des entrepreneurs semble vouloir donner le ton. Les autres associations patronales de l'industrie du bois et du bâtiment, qui suivent plus ou moins le sillon de l'Association des entrepreneurs, essayent de copier ce que leur « grand frère » leur donne en exemple.

Les associations patronales procèdent méthodiquement. Elles ont répandu deux mots d'ordre très importants par tout le pays, mots d'ordre qui doivent être respectés par toutes les sous-fédérations et toutes les sections: *Résiliation des contrats — aucune conclusion de nouveaux contrats*. Voici ce qu'ils escomptent: Quand tous les contrats seront résiliés, nous aurons la « main libre » et la baisse des salaires s'appliquera ainsi d'elle-même.

C'est intentionnellement que nous disons que les sous-fédérations et sections « doivent » respecter ces deux principes. Quelle que soit la force de chaque association patronale — car il faut reconnaître que notre organisation par exemple est loin de pouvoir être comparée au point de vue importance, à celle de l'association des entrepreneurs — elles ne sont pas encore parvenues à obliger sans autre leurs membres à appliquer ces principes. Nous ne voulons pas par là sous-estimer leur puissance, il s'agit d'une simple constatation.

Ces deux mots d'ordre: Résiliation de tous les contrats — aucune nouvelle conclusion de contrats, devraient être déjà appliqués sur une large échelle en 1932. Nous voulons cependant esquisser rapidement ce que fut en réalité l'attaque générale des patrons.

La première attaque contre les contrats collectifs ne se fit pas conformément aux désirs des instances centrales de l'association patronale. Quelques-unes de leurs sections étaient d'opinion diamétralement opposée et refusèrent de résilier les contrats, car en prévoyant ce qu'il adviendrait, ils furent d'avis que cela ne leur procurerait aucun avantage. Cependant, la majorité des sections obtempérèrent et résilièrent les contrats. Au début de l'année, les contrats suivants furent résiliés par les patrons:

a) Dans l'industrie du bâtiment, sur 35 contrats en faveur des maçons, manœuvres et carreleurs, 13 furent résiliés. Toutes les grandes localités de la Suisse allemande, à part Bienne, Berne et Bâle, prirent part à cette résiliation. A Bienne et à Berne, les entrepreneurs, malgré l'ordre reçu de leur Centrale, refusèrent à la majorité de résilier les contrats. A Bâle, il ne put y avoir aucune résiliation du fait que le contrat collectif en vigueur dans cette ville a été conclu à la suite de la grève de 34 semaines en 1930 et qu'il est valable jusqu'en 1934.

b) Dans l'industrie du bois, il y eut 5 contrats résiliés sur 46, soit les contrats des menuisiers à Berne, Bienne, Aarau, Davos et Meilen.

c) Chez les peintres et les gypsiers, il y eut 5 contrats résiliés sur 20, soit à St-Gall, Winterthour, Bienne, Neuchâtel et Zurich.

d) Chez les charpentiers, sur l'intervention de l'association des entrepreneurs, il y eut 2 contrats résiliés sur 15, soit à Lucerne et à Winterthour; Zurich ne suivit que plus tard.

e) Dans l'industrie de la pierre et du marbre il y eut 2 contrats résiliés sur 20, soit à Zurich et à Winterthour.

D'autres résiliations eurent lieu dans d'autres petites branches annexes. Nous renonçons à les citer en détail, du fait que les résiliations dans les branches principales nous ont causé suffisamment de tourments à elles-seules.

Bien que cette première attaque générale des patrons n'ait pas réussi sur toute la ligne, 18,000 ouvriers du bois et du bâtiment eurent leur contrat résilié jusqu'en mars 1932 sur environ 30,000 ouvriers qui sont au bénéfice d'un contrat collectif. A ce propos, il ne faut pas oublier qu'il s'agit seulement des chiffres de la première attaque. Notre article date du mois d'octobre; il y a donc eu mois après mois de nouvelles résiliations, que nous ne voulons pas relever pour le moment, nous réservant d'en établir le nombre exact à la fin de l'année.

Quel résultat, les patrons ont-ils atteint jusqu'à ce jour, avec leurs résiliations? Rien! Pas même un succès digne d'attirer l'attention, encore moins un véritable succès. Mais, précisons! Par leur campagne de baisse de salaire dans l'industrie du bois et du bâtiment les patrons n'ont obtenu aucun succès, et cela à deux points de vue.

En principe, ils ont l'intention:
de résilier tous les contrats collectifs;
d'empêcher la conclusion de nouveaux contrats.

Au point de vue matériel, ils revendiquaient dans la plupart des cas:

la baisse des salaires et la réduction du salaire minimum et du salaire moyen;
suppression ou réduction des vacances;
suppression des diverses allocations.

Voici ce qu'ont obtenu les patrons de toutes ces revendications: Jusqu'à ce jour, la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment est parvenue à s'interposer au plan de l'association patronale, de deux manières. La campagne de défense a donné les résultats suivants:

Elle a empêché la baisse des salaires pour 1932.

Elle a empêché toute modification dans le domaine des vacances.

Elle a amélioré certaines positions.

Elle a permis de conclure de nouveaux contrats.

Ces quelques renseignements paraîtront un peu brefs, c'est pourquoi nous donnerons quelques détails plus précis sur la campagne de défense, et cela en tirant quelques exemples des nombreux mouvements de contrats:

1^o *Peintres et gypsiers à Bienne*. Résultat obtenu après les négociations:

- a) Maintien des salaires en cours;
- b) suppression du travail aux pièces;
- c) pour la première fois, vacances payées;
- d) reconnaissance de l'organisation obligatoire des ouvriers;
- e) conclusion d'un nouveau contrat pour une année.

2^o *Poseurs de jalousies et monteurs de tabliers métalliques, à Zurich*. Résultat des négociations:

- a) Maintien des salaires actuels;
- b) amélioration des salaires minima pour les débutants ayant fait un apprentissage;
- c) reconnaissance des vacances accordées jusqu'à présent et allant de 3 à 9 jours par année;
- d) conclusion d'un nouveau contrat pour une année.

3^o *Ouvriers du bois à Neuchâtel*. Résultat des négociations:

- a) Maintien des salaires actuels pendant toute la durée du contrat;
- b) durée du travail 48 heures par semaine (autrefois les patrons étaient libres à ce sujet);
- c) vacances payées pour la première fois;
- d) conclusion d'un nouveau contrat pour 2 mois.

40 *Gypsiers à Zurich*. Résultat des négociations:

- a) Défense de baisser les salaires pendant toute la période du contrat;
- b) salaires minima maintenus comme jusqu'à présent à fr. 2.20 pour les gypsiers et fr. 1.60 pour les manœuvres par heure;
- c) nouveau: fixation d'un salaire moyen de fr. 2.36 par heure;
- d) vacances payées pour les gypsiers 3 % comme autrefois, nouveau pour les manœuvres 2 % du salaire horaire;
- e) nouveau: paiement du salaire pendant le service militaire. Pendant l'école de recrues de 25 à 50 %. Cours de répétition de 50 à 100 %, etc.;
- f) conclusion d'un nouveau contrat pour 2 ans.

50 *Ouvriers du bois à Bienne*. Résultat des négociations:

- a) Maintien des salaires en cours;
- b) maintien des vacances comme par le passé;
- c) conclusion d'un nouveau contrat pour une année avec toutes les maisons les plus importantes.

60 *Ouvriers du bois à Berne*. Résultat des négociations:

- a) Maintien des salaires en cours;
- b) maintien des vacances comme par le passé;
- c) quelques petites concessions de la part des ouvriers en ce qui concerne les allocations du bâtiment;
- d) conclusion d'un nouveau contrat pour une année.

70 *Ouvriers du bois à Meilen*. Résultat des négociations:

- a) Maintien des salaires en cours;
- b) maintien des vacances comme par le passé;
- c) conclusion d'un nouveau contrat pour une année.

80 *Gypsiers et peintres de La Chaux-de-Fonds*. Résultat des négociations:

- a) Maintien des salaires en cours;
- b) maintien d'un salaire minimum de fr. 1.80 pour les peintres et fr. 1.90 pour les gypsiers;
- c) conclusion d'un nouveau contrat pour une année.

Il ne s'agit là que de quelques exemples des mouvements de défense contre des aggravations, mouvements qui devraient avoir lieu dans tous les groupes professionnels. Les nombreux mouvements de défense qui ont eu lieu dans diverses entreprises privées, se sont également terminés avec succès, à part quelques exceptions; nous renonçons à les énumérer, car cela prendrait de trop grandes proportions. Les patrons, qui dans les nombreux mouvements de défense n'eurent pas de chance au cours des négociations, eurent encore moins de succès dans les grèves.

Nous nous bornerons à citer les principales grèves qui se sont produites au cours de cette année:

- 10 *Grève des maçons et des manœuvres à St-Gall.* Résultat après 8 semaines de grève:
 - a) Maintien des salaires en cours jusqu'au 1^{er} mars 1933;
 - b) si le 1^{er} mars 1933 l'index du coût de la vie est inférieur à celui de juin 1932, les salaires moyens seront réduits proportionnellement à la diminution du coût de la vie, mais au maximum de 5 ct.
- 20 *Grève des carreleurs à Zurich.* Résultat après 3 semaines de grève:
 - a) Maintien des salaires en cours;
 - b) augmentation des vacances: pour les carreleurs après 6 mois de travail de 1½ à 2 %, après 5 ans de 2 à 3 %;
 - c) conclusion d'un nouveau contrat pour une année.
- 30 *Grève des parqueteurs de Zurich et de la Suisse allemande.* Résultat après 10 semaines de grève:
 - a) Reconnaissance du contrat national en cours jusqu'à présent pour la Suisse allemande;
 - b) le salaire horaire sera pour tous les parqueteurs de fr. 2.50 et non pas seulement pour une partie comme autrefois;
 - c) maintien des vacances;
 - d) admission de diverses nouvelles dispositions qui sont des améliorations;
 - e) conclusion d'un nouveau contrat jusqu'au 31 décembre 1933.
- 40 *Grève des ouvriers du granit dans le Tessin.* Résultat après une grève de 9 semaines:
 - a) Maintien des salaires en cours jusqu'au 31 mars 1933;
 - b) si le coût de la vie devait tomber de 5 points du 1^{er} août 1932 au 31 mars 1933, les salaires pourront être réduits de 5 ct. par heure;
 - c) les vacances qui jusqu'alors étaient le 2 % du salaire sont modifiées et changées en 4 jours de vacances payées par année pour chaque ouvrier, ce qui matériellement n'est nullement une aggravation;
 - d) les entrepreneurs qui n'accordent pas ces vacances, sont tenus de verser pour chaque ouvrier fr. 50.— à la caisse de chômage de la fédération;
 - e) interdiction du système des sous-contractants;
 - f) conclusion d'un contrat jusqu'à fin mars 1934.
- 50 *Grève des ouvriers du bois à Winterthour.* Résultat après 14 jours de grève:
 - a) Maintien des salaires en cours;
 - b) maintien des vacances;
 - c) maintien des allocations comme par le passé;
 - d) conclusion d'un nouveau contrat jusqu'au 31 décembre 1933.

60 *Grève des vitriers à Genève*. Résultat après 15 jours de grève:

- a) Maintien des salaires en cours;
- b) maintien des vacances et des allocations habituelles;
- c) conclusion d'un nouveau contrat pour une durée d'une année.

Si au début de notre exposé nous avons déclaré que les résultats de la grande attaque générale des patrons pour la baisse des salaires et la suppression des contrats collectifs *sont nuls*, la presse patronale ne saurait tirer des exemples que nous avons cités un succès quelconque en faveur des patrons.

Dans l'industrie du bois et du bâtiment, les patrons ont perdu la première bataille sur toute la ligne. Jusqu'à présent la Fédération suisse des ouvriers du bois et du bâtiment n'a pas encore conclu un seul contrat prévoyant une baisse de salaire. *Le danger de la baisse des salaires est écarté pour 1932*. Préparons-nous pour la prochaine bataille!

Sommes-nous à un tournant de la crise?

Par *Max Weber*.

La situation économique est sombre. Elle ne fait que s'aggraver depuis 3 ans. Des rapports toujours plus alarmants sur de nouvelles fermetures de débouchés, de nouveaux congédiements, des effondrements financiers, un chômage sans cesse croissant, nous parviennent chaque jour. Nul signe avant-coureur de la fin de la crise, nulle lueur d'espoir à l'horizon. Et pourtant, il y a 4 mois environ on avait découvert les premières « raies d'argent » (Silberstreifen) à l'horizon de la conjoncture. Une hausse en bourse d'une assez grande importance et qui partait de l'Amérique, se développait et créait une fois encore une véritable fièvre de spéculation et une atmosphère d'optimisme qui trompait sur l'état réel de la situation. Ces faits éveillèrent au cœur du public l'espoir d'une fin prochaine de la crise. D'éminents savants ont même parlé d'un « tournant de la crise ». C'est ainsi que Felix Somary dans une brochure (publiée aux éditions S. Fischer, Berlin) affirme catégoriquement sous quelques réserves, que la crise est à un tournant.

Actuellement la situation est sensiblement autre qu'elle n'était en juillet et en août. La hausse en bourse de New-York s'est effondrée. Nombreux sont les espoirs qui ont sombré avec cet effondrement et actuellement l'on ne voit plus rien et l'on n'entend plus rien de ces raies d'argent. Mais, il convient de ne pas se laisser influencer par l'ambiance du jour ou celle des bourses. La question de savoir si la crise va s'aggraver encore ou si elle est arrivée à son point culminant, ou encore s'il faut s'attendre